

ASSISES DE LA HAUTE-SAVOIE

Le procès de la dernière chance

C'est à pied qu'Yves Lefresne est venu faire un hold-up à la Caisse d'Epargne de Cluses, le 21 mars 1997. Un hold-up assez minable pour lequel l'accusé a été condamné lundi à 4 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Haute-Savoie.

C'est un homme d'une extrême franchise qui s'est présenté lundi devant la cour d'assises de Haute-Savoie pour répondre d'un hold-up à main armée commis à l'agence de la Caisse d'Epargne de Cluses, le 21 mars 1997 à 14 heures. Une franchise d'ailleurs soulignée par le président Jean-François Gallice. Yves Lefresne, 36 ans aujourd'hui, a déjà passé près de quinze années en prison et, pour lui, ce procès est un peu celui de la dernière chance.

Il le dit d'ailleurs à sa manière, de façon presque pudique en indiquant qu'il est « *obligé d'arrêter* (les hold-up, NDLR). *Je ne veux pas crever en prison.* » Et cela n'est pas juste une image : Yves Lefresne est séropositif depuis 1983, et il suit une trithérapie de

puis 1997. Alors, quand le président lui demande ce qu'on peut bien faire de lui, il répond naturellement : « *Me laisser sortir.* » Oui, mais... l'accusé a aussi un casier judiciaire « *long comme un jour sans pain* », selon le président, comportant notamment deux condamnations par une cour d'assises pour des faits identiques. De plus, tous les sursis dont il a bénéficié ont été révoqués. Un profil un peu encombrant pour un homme qui, en outre, a commis le hold-up de Cluses alors qu'il s'était évadé deux mois auparavant d'une prison nantaise. « *Vous ne pouvez pas lui tendre la main, il la refuserait, vous ne devez lui faire aucune confiance* », indiquait l'avocat général Mme Beylard-Ozeff, avant de requérir 6 ans d'emprisonnement.

Tout cela pour un butin de 30 000 F remis quelques minutes après les faits à l'établissement bancaire – l'accusé a été interpellé 10 minutes après à la gare de Cluses. Pour avoir menacé les deux employées d'un revolver qui ne fonctionnait pas. Celles-ci, qui s'étaient constituées partie civile, vinrent dire à la barre toute leur émotion et la peur qui les hante encore aujourd'hui. Sous le choc deux ans après, elles furent sans doute surprises d'entendre de la bouche du braqueur des

mots d'excuse et d'incompréhension : « *Je suis étonné de les voir comme ça, j'ai jamais vu des personnes bouleversées comme elles...* » Et pourtant, des procès, il en a déjà vécus !

Dès l'âge de 14 ans, le gamin dérive : « *J'ai grandi dans un milieu avec que des voleurs* », dira-t-il pour décrire sa cité parisienne. Des parents qui travaillent dur mais qui l'ont laissé livré à lui-même. De son père il dit notamment : « *Cela ne pouvait pas aller mal, on ne communiquait pas.* » Seule sa grand-mère l'a compris et écouté : « *C'était la plus belle femme du monde.* » Elle seule sut voir que, dès 14 ans, il tombait dans la drogue (LSD, héroïne, cocaïne, etc.) et la délinquance. Un engrenage qui l'amenait à sa première condamnation en 1983. « *Depuis ce jour, il n'a vécu qu'une vingtaine de mois en dehors de maisons d'arrêt* », soulignait M^e Dreyfus, avocat des parties civiles.

Des années pendant lesquelles le délinquant parisien s'est pris de passion pour la littérature et l'écriture, comme l'indiquait son conseil M^e Jullien. Quelques minutes avant que le jury ne se retire pour délibérer, il ajoutait qu'un éditeur était prêt à l'embaucher. Il concluait : « *Je demande votre clémence* ».

Yves Lefresne a été condamné à 4 ans de prison.

Sylvie BOLLARD